

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 2 juin 2025

JUIN VERT 2025

Toutes concernées, toutes protégées, le dépistage c'est votre droit !

Depuis 2010, le mois de juin est dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer du col de l'utérus, une initiative portée par l'Institut national du Cancer (INCa) sous le nom de "Juin Vert". En Martinique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Plateforme Régionale d'Oncologie (GIP-PROM) s'engagent activement pour informer la population sur l'importance du dépistage et soutiennent les nombreuses actions de prévention menées tout au long de l'année. Rejoignez le mouvement pour lutter contre le cancer du col de l'utérus qui touche des milliers de femmes chaque année !

Le dépistage, un geste simple, indolore et essentiel pour une vie sans souci

Le cancer du col de l'utérus est le **quatrième cancer le plus fréquent chez la femme dans le monde**. En 2023, **3 159 cas** ont été diagnostiqués en France. Pourtant, **90 % des cas pourraient être évités grâce au dépistage**. En Martinique, 40 % des personnes concernées ont été dépistées entre 2020 et 2022, contre 59,5 % en France hexagonale. La majorité des cas, soit près de trois quarts, touche les femmes âgées de 25 à 64 ans. Bien que le taux de participation progresse chaque année, les efforts doivent se poursuivre sur le territoire.

Si « Juin Vert » constitue un temps fort pour encourager et sensibiliser au dépistage, ce dernier reste disponible et fortement conseillé tout au long de l'année. Le dépistage est le seul moyen de repérer le plus tôt possible la présence du *papillomavirus humain (HPV)* à l'origine des cancers du col de l'utérus ou de cellules précancéreuses et de prendre en charge précocement pour prévenir l'apparition d'un cancer. Les invitations à participer au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sont envoyées par l'Assurance Maladie et l'examen, pris en charge à 100 %, peut être effectué auprès des professionnels de santé qui assurent le suivi gynécologique des femmes tels que les gynécologues, les médecins généralistes et les sage-femmes. La fréquence du dépistage varie selon l'âge :

- de 25 à 29 ans : il est recommandé de réaliser deux frottis à un an d'intervalle puis 3 ans plus tard si le résultat des deux premiers est normal ;
- de 30 à 65 ans : il est recommandé de réaliser un test HPV tous les 5 ans, à débiter 3 ans après le dernier test normal ou dès 30 ans en l'absence de dépistage antérieur.

Par ailleurs, en cas de symptômes entre deux frottis ou test HPV, il est important de consulter sans attendre son médecin ou sa sage-femme pour des examens complémentaires.

La vaccination contre les Papillomavirus Humain (HPV), un bouclier contre le cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus est causé par une infection à virus HPV très courante dans le monde : 80 % des femmes sont infectées au moins une fois dans leur vie, ce qui peut entraîner des lésions précancéreuses pouvant générer un cancer. Pour prévenir l'infection par ces virus HPV, les autorités sanitaires recommandent la vaccination contre les papillomavirus humains pour les filles et les garçons entre 11 à 14 ans. Une couverture vaccinale de 90% permettrait d'éradiquer les cancers des cols de l'utérus.

- En 2024 sur le territoire Martiniquais, les couvertures vaccinales anti-HPV chez les filles sont en progression par rapport à 2023, mais restent bien inférieures aux couvertures nationales. Avec 25,1 % (vs 21,9 % en 2023) contre 59,4 % pour une dose à 15 ans et 17 % (vs 14,1 % en 2023) contre 49 % pour le schéma complet à 16 ans.
- Chez les garçons elles sont également inférieures aux couvertures nationales, avec 11,3 % (vs 6,3 % en 2023) contre 37,8 % pour une dose à 15 ans et 5 % (vs 1,7 % en 2023) contre 25,2 % pour le schéma complet à 16 ans.

L'ARS s'engage sur le territoire en faveur de la santé féminine

L'ARS réaffirme son engagement en faveur de la santé des femmes sur le territoire. À cette occasion, l'agence s'associe aux institutions publiques et privées en lançant très prochainement une charte d'engagement à destination des entreprises. Cette initiative vise à encourager et faciliter le dépistage, qu'il soit individuel ou organisé, des salariées pendant leur temps de travail. En signant cette charte, les entreprises s'engagent concrètement à promouvoir l'accès à la prévention au sein de leur structure, contribuant ainsi à une mobilisation collective en faveur de la santé féminine.

Cette première charte sera également suivie d'une seconde charte de bonnes pratiques en partenariat avec l'ARS, les laboratoires du territoire et le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) de Martinique.